



PROCES VERBAL

Séance ordinaire du 22 mars 2023

Date convocation :
16 mars 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Nombre de conseillers
présents : 11

Tous les membres présents : Durand Laurent, Nevet-Mouttet Amélie, Chabaud Bernard, Jouvry Olivier, Bonfils Frédéric, Alexis Rosy, Uban Géraldine, Chave Natalia, Chaniet Olivier, Vranckx Michèle, Fournier François sauf Bayle Corinne ayant donné procuration à Durand Laurent, Mounier Chantal à Alexis Rosy, Maillet Edwin à Nevet-Mouttet Amélie et Corralès Stéphanie à François Fournier.

Absent excusé :

Président de séance : Durand Laurent, Maire.

Secrétaire de Séance : Bonfils Frédéric

Le Maire ouvre la séance à 18h30. Après demande de lecture du PV précédent (16.02.2022) que le Conseil décline et signature par le secrétaire de la séance précédente, Madame Urban Géraldine du PV précédent, le Maire fait l'appel et donne l'ordre du jour.

1. OBJET : Approbation des comptes de gestion Commune et Assainissement 2022- Délibération N° 2023 D 09

La séance ouverte, le Maire présente les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif et du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire,

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures,
Considérant les opérations régulièrement effectuées,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DELIBERE ET DECIDE par 15 voix pour

Article 1 : que les comptes de gestion dressés par les ordonnateurs pour l'exercice 2022 (budget principal et budgets annexes), visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2. OBJET : Approbation comptes administratifs Commune et Assainissement 2022 – Délibération N° 2023 D 10

Le vingt-deux mars deux mil vingt trois, réunis sous la présidence de Madame Amélie Nevet-Mouttet, Première adjointe, le conseil municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Durand Laurent, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité les comptes administratifs, par 14 voix pour et une abstention

1er) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF
PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		118 573,17	123 296,94		123 296,94	118 573,17
Opérations de l'exercice	435 922,70	534 250,92	123 196,96	243 209,33	559 119,66	777 460,25
TOTAUX	435 922,70	652 824,09	246 493,90	243 209,33	682 416,60	896 033,42
Résultat de clôture		216 901,39	3 284,57			213 616,82
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	435 922,70	652 824,09	246 493,90	243 209,33	682 416,60	896 033,42
Résultats définitifs		216 901,39	3 284,57			213 616,82

COMPTE ANNEXE POUR
L'ASSAINISSEMENT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		38 914,36		26 555,45		65 469,81
Opérations de l'exercice	46 228,20	56 129,89	94 572,64	92 232,61	140 800,84	148 362,50
TOTAUX	46 228,20	95 044,25	94 572,64	118 788,06	140 800,84	213 832,31
Résultat de clôture		48 816,05		24 215,42		73 031,47
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	46 228,20	95 044,25	94 572,64	118 788,06	140 800,84	213 832,31
Résultats définitifs		48 816,05		24 215,42		73 031,47

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels résumés ci-dessus,

3.OBJET : Commune Affectation du résultat 2022 – Délibération N° 2023 D 11

Après avoir entendu le compte administratif 2022 dressé par Madame Nevet-Mouttet Amélie, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter	216 901.39
Résultat de l'exercice A : Recettes - dépenses	98 328.22
Excédent de fonctionnement reporté	118 573.17

Solde d'exécution de l'investissement	-3 284.57
Solde d'exécution de l'exercice D : Recette-Dépenses	120 012.37
Résultat antérieur E	-123 296.94
Solde des restes à réaliser	

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire,

DELIBERE ET DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de l'investissement	3 284.57
Affectation complémentaire en réserve	0
Report excédentaire en fonctionnement	213 616.82

4.OBJET : Assainissement Affectation du résultat 2022 – Délibération N° 2023 D 12

Après avoir entendu le compte administratif 2022 dressé par Madame Nevet-Mouttet Amélie, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter	48 816.05
Résultat de l'exercice A : Recettes – dépenses	9 901.69
Excédent de fonctionnement reporté	38 914.36

Solde d'exécution de l'investissement	24 215.42
Solde d'exécution de l'exercice D : Recette-Dépenses	-2 340.03
Résultat antérieur	26 555.45
Solde des restes à réaliser	0

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire
DELIBERE ET DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de l'investissement	0
Affectation complémentaire en réserve	0
Report excédentaire en fonctionnement	48 816.05

5.OBJET : Aménagement de la Place de Verdun phase 1 « Plateau traversant » et phase 2 « revêtements, réseaux et aménagements »-Appel d'offres entreprises de travaux- Délibération N° 2023 D 13

La séance continuant, Monsieur le Maire précise que pour l'aménagement de la Place de Verdun phase 1 « plateau traversant » et phase 2 « revêtement et aménagement » il y a lieu de procéder à un appel d'offres pour les travaux.

Le dossier de consultation pour les travaux destinés aux entreprises sera établi par le maître d'œuvre à savoir le Département (Agence routière de Vaison la Romaine) par le biais de la DACT84, et le Maire demande l'autorisation de lancer l'appel d'offres.

Le conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire,

DELIBERE ET DECIDE à l'unanimité:

Article 1 : d'autoriser le Maire à lancer l'appel d'offres pour les travaux en vue de l'aménagement de la Place de Verdun phase 1 « plateau traversant » et phase 2 « revêtements, réseaux et aménagements »,

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

6.Objet : Cession de l'ancienne portion de la VC 104 Rue de la Garene préalablement désaffectée matériellement au droit de la parcelle A 1281 au profit de Mr et Mme Durand Roger et Pierrette –Délibération N° 2023 D 14

La séance continuant, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de céder pour 1 euro symbolique l'ancienne portion de la VC 104, désignée dorénavant comme la parcelle A 1804 Rue de la Garene, superficie 52 m², au droit de la parcelle A 1281 au profit de Mr et Mme Durand Roger et Pierrette. Cette ancienne portion de la VC 104 a été préalablement désaffectée matériellement en date du 16 février 2023 par délibération N° 2023 D 04, suite à une enquête publique effectuée du 07 au 21 novembre 2022 et à l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Un acte notarié de cette transaction sera établi entre la Commune de Roaix et Mr et Mme Durand Roger et Pierrette chez Me Sauvagnac Anthony à Sablet et Me Montagard Victor Notaire à Vaison la Romaine. Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur. Il demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire,

DELIBERE ET DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : de céder l'ancienne portion de voirie VC 104, désignée dorénavant parcelle A 1804 Rue de la Garene, pour un euro symbolique à Mr et Mme Durand Roger et Pierrette.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

7.Objet : Taux d'imposition 2023-Délibération N°2023 D 15- Annule et remplace la délibération N° 2023 D 06

La séance continuant, Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2022 qui sont :

Taxe Foncière bâti :	32.82% (Taux communal 17.69% + Taux département 2021 15.13%) (Coefficient variation TFB = $32,82/32,68 = 1,004283$)
Taxe Foncière non bâti	44.33 % ($44.14\% \times 1.004283 = 44,33\%$)

Le Maire explique au Conseil que le taux de la Taxe d'Habitation qui ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation doit être voté également à compter de cette année.

Taxe Habitation	8.81%
------------------------	--------------

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'augmentation ou non de ces taux.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire,

PROCEDE AU VOTE

Pas d'augmentation :	15 voix pour
Augmentation de ...0.5.%	0 voix
Augmentation de 0.8.%	0 voix

ET DECIDE à l'unanimité

Article 1 : de ne pas augmenter les taux d'imposition y compris la TH pour 2023

8.OBJET : Convention d'entretien de l'Eclairage Public avec l'entreprise Loubière-Délibération N° 2023 D 16

La séance continuant, Monsieur le Maire la Communauté des Communes Vaison-Ventoux n'assurant plus l'entretien de l'Eclairage Public de la commune, il est nécessaire de d'établir une convention avec un prestataire spécialisé.

La Sarl Loubière propose une convention d'entretien comprenant le remplacement des ampoules actuelles par des ampoules LED d'une part et d'autre part l'exécution de travaux de remise en état des appareils et lampes d'éclairage public et leurs accessoires de branchement jusqu'aux réseaux de l'éclairage public de la commune, suite aux constatations des pannes ou défauts.

Le contrat porte sur l'ensemble des voies publiques, hors terrains de sports ou jeux sur le territoire de la commune. Un nettoyage des luminaires sera effectué si nécessaire tous les 2 ans dans le cadre d'une maintenance préventive.

Le prix annuel forfaitaire pour un point lumineux est de 20 € HT

Montant des travaux

145 points lumineux à 20 € HT = 2 900 €

20 points lumineux LED x 12 € HT = 240 €

Soit un montant total 3 140 € HT

Le contrat est conclu pour une durée de 7 ans.

Le conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire,

DELIBERE ET DECIDE à l'unanimité:

Article 1 : d'autoriser le Maire à signer la convention d'entretien des Eclairages Publics avec l'entreprise Loubière et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

9. OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 120 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence pour le financement de travaux d'aménagement de la place de Verdun –Délibération N° 2023 D 17

Pour le financement de l'opération « Aménagement de la place de Verdun », Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Alpes Provence un emprunt de **120 000 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt moyen terme à taux fixe amortissable

Objet : Travaux d'aménagement de la Place de Verdun

Montant : 120 000 euros

Durée d'amortissement : 20 Ans

Taux d'intérêt : 4.33%

Frais de dossier : 0.15% du montant emprunté

Profil d'amortissement : Echéances constantes

Périodicité des échéances : ANNUELLE

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle (exonération pour les crédits relais sur 24 mois)

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire,

Délibère et décide,

Pour :15

Contre : 0

Abstention :0

Article 1: le Conseil autorise Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Article 2 : D'inscrire les crédits au budget communal 2023.

Questions diverses :

1.Point sur l'opération « Nettoyons le Sud »

Le samedi 15 avril 2023, la région Sud organise la 1^{ère} édition de la manifestation « Nettoyons le Sud ». Il s'agit d'une opération de nettoyage des déchets sur le territoire de notre région. La commune de Roaix s'associe à cette initiative.

L'ensemble de la population est ainsi invité à participer, sur inscription, au nettoyage de plusieurs secteurs de notre village.

Des informations complémentaires seront données par le biais des supports d'information communaux.

2.Fuite d'eau école

Fuite d'eau en souterrain. Le Maire a fait appel à l'entreprise Petillon qui a repéré la fuite et réparé la conduite d'eau.

FIN DE SEANCE 20h10

Le Maire

Le secrétaire de séance